

L'Etat et les entreprises électriques: quel pilotage public dans un marché libéralisé?

De lic. iur. RAPHAËL MAHAIM*

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Quelques repères historiques	3
	2.1. Les origines	3
	2.2. La libéralisation du marché européen	5
	2.3. L'évolution en Suisse	7
3.	L'Etat dans un marché de l'électricité ouvert	12
	3.1. Structure du marché de l'électricité en Suisse	12
	3.2. Redéfinition du rôle de l'Etat	16
	3.3. Les intérêts publics liés au secteur électrique	20
	3.4. Le pilotage public des entreprises électriques	23
	3.5. Les autres mécanismes de régulation du secteur électrique	33
4.	La fusion Atel - EOS	34
	4.1. Les entreprises Atel et EOS	34
	4.2. Le processus de fusion	37
	4.3. Les conséquences pour les pouvoirs publics	39
5.	Conclusion	41
	Bibliographie	42

1. Introduction

Le paysage électrique suisse est en profonde mutation. Le processus de libéralisation du marché de l'électricité en cours, initié il y a plusieurs années au niveau européen, bouleverse considérablement le secteur. L'entrée en vigueur de la Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEl)¹ a eu pour conséquence de rendre caducs les monopoles d'Etat en matière d'approvisionnement en électricité. Parallèlement, le mouvement de privatisation des entreprises électriques s'est intensifié. L'ouverture du marché a également provoqué de nombreuses fusions et regroupements d'entreprises électriques, désireuses d'atteindre une taille permettant de survivre à la concurrence internationale.

* L'auteur tient à remercier vivement son collègue assistant de l'Université de Fribourg, ANDREAS STÖCKLI, MLaw et avocat, de son aide précieuse lors de la rédaction de cet article.

¹ RS 734.7. Pour un examen détaillé de l'entrée en vigueur par étapes de la LApEl, cf. *infra* 2.3.3.